



Unsere Leistung bewegt alle.
Notre passion – votre mouvement.
Il nostro servizio muove tutti.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Déclaration d'intention commune

de physioswiss et de H+ Les Hôpitaux de Suisse sur

l'actualisation de la structure tarifaire de la physiothérapie

(La version allemande fait foi)

physioswiss et H+ Les Hôpitaux de Suisse coordonnent leurs efforts en vue de l'actualisation de la structure tarifaire de la physiothérapie. Leur objectif est d'aboutir à «une rétribution actualisée et conforme à la loi et aux principes de l'économie d'entreprise» des prestations ambulatoires dans les cabinets de physiothérapie ainsi que dans les hôpitaux et cliniques.

1. Priorités concrètes

physioswiss et H+ orientent les travaux d'actualisation sur la réalisation des priorités concrètes suivantes:

- Les modèles de coût de la structure tarifaire sont actualisés et adaptés à la réalité des coûts économiques, en conformité avec la LAMal. Les prestations à l'acte sont analysées et réévaluées le cas échéant. Toutes les prestations sont recalculées à l'aide des modèles de coûts actualisés.
- La reproduction des prestations prodiguées aujourd'hui en physiothérapie constitue une priorité. En effet, les méthodes de travail avec et sans les patients se sont profondément modifiées depuis 1998.
- La possibilité d'actualiser régulièrement l'ensemble du système à l'avenir est garantie.
- Les prestations qui ne sont pas rétribuées actuellement, ou qui ne le sont pas de façon adéquate, sont prises en compte et tarifées, dans la mesure où physioswiss et H+ sont toutes deux concernées.
- Les évolutions à venir, telles que les nouveaux modèles de soins ou l'échange des données, sont prises en compte de manière adéquate, dans la mesure où physioswiss et H+ sont toutes deux concernées.
- Les calculs des coûts d'utilisation des immobilisations sont vérifiés.

2. Coordination du calendrier

Les projets d'actualisation entamés par physioswiss et H+ se concentrent sur les activités des cabinets médicaux et sur les prestations ambulatoires spécifiques aux hôpitaux et cliniques, respectivement.

Les deux projets sont complémentaires à cet égard et fourniront dans un premier temps des bases de calcul actualisées. Immédiatement après la signature de cette déclaration d'intention, physioswiss et H+ vont mettre en place une commission paritaire afin de coordonner les travaux d'actualisation, de garantir l'homogénéité nécessaire des données et d'assurer l'information mutuelle.

Afin de garantir une procédure coordonnée dans le temps, les priorités et les orientations communes sont prévues comme suit:

1. Analyse de la structure tarifaire actuelle et inventaire des adaptations nécessaires à la réalisation des objectifs.
2. Adaptation des modèles de coûts aux conditions actuelles.
3. Elaboration d'une structure tarifaire actualisée en tenant compte des objectifs communs.
4. Présentation conjointe aux répondants des coûts et au DFI (OFSP) selon un calendrier commun.

La commission se dotera d'un règlement d'organisation fondé sur cette déclaration d'intention, qui régira d'autres points importants pour l'aboutissement du projet. Le règlement fixera en particulier la répartition des coûts du projet.

3. Négociations

En élaborant une structure tarifaire actualisée et correcte pour la physiothérapie, physioswiss et H+ se conforment aux prescriptions légales et créent la base nécessaire pour de nouvelles négociations avec les répondants des coûts.

Les fournisseurs de prestations chercheront à établir le dialogue avec les diverses organisations d'assureurs maladie et avec la CTM afin d'aboutir à la reconnaissance de la structure tarifaire actualisée comme nouvelle base pour la tarification des prestations ambulatoires.

Si cet objectif ne peut pas être atteint, les résultats serviront de base pour la soumission EN COMMUN au Conseil fédéral de la structure tarifaire actualisée pour les prestations ambulatoires touchant les deux partenaires. Le gouvernement sera appelé à fixer le tarif, en vertu de la nouvelle compétence subsidiaire de la Confédération (art. 43 al. 5 bis LAMal).

Les parties s'engagent mutuellement à ne pas mener de négociations séparées ni à conclure des accords séparés avec les répondants des coûts et/ou les autorités durant les discussions portant sur les positions tarifaires qui doivent être analysées et/ou adaptées.

4. Admission de nouveaux partenaires dans le groupe de projet

L'admission de nouveaux partenaires est soumise à l'approbation de tous les participants.

5. Conclusion

Le projet d'actualisation de la structure tarifaire mené par physioswiss et H+ est la réponse des fournisseurs de prestations pour faire face au blocage de l'évolution du système de tarification des prestations ambulatoires de physiothérapie en Suisse. physioswiss et H+ suivent ainsi l'injonction du conseiller fédéral Alain Berset et prennent l'initiative d'une actualisation pragmatique et efficace.

- Dans le cadre de leur projet, physioswiss et H+ se mettent d'accord sur une collaboration pour l'actualisation de la structure tarifaire de la physiothérapie, laquelle doit devenir la structure de référence au niveau national.
- La structure tarifaire doit être correcte et conforme à la gestion d'entreprise. La coopération et la coordination entre physioswiss et H+ dans l'actualisation doit permettre d'aboutir à ce que les prestations semblables soient tarifées à l'identique, qu'elles soient prodiguées dans le secteur hospitalier ou dans les cabinets de physiothérapie. Par prestations semblables, les partenaires entendent les prestations qui sont comparables au niveau du degré de gravité présenté par les patients, de la qualification du personnel, des exigences de formation initiale et continue, ainsi que des infrastructures nécessaires.

physioswiss
Sursee, en mai 2013

Roland Paillex, président

Esther Melanie Studer, directrice adjointe

H+ Les Hôpitaux de Suisse
Berne, en mai 2013

Charles Favre, président

Dr Bernhard Wegmüller, directeur